

Commune de LA PIERRE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES
(RÉVISION)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

(sur fond cadastral)

Légende :

Niveau de contraintes *

IS

Zones d'interdictions

IS

Zones de projet possible
sous maîtrise collective

IS

Zones de contraintes faibles

Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

I', i'

: inondation en pied de versant

T, t

: crues de torrents
et des ruisseaux torrentiels

V, v, v'

: ravinements et
ruissellements sur versant

G, g

: glissements de terrain

Vu, pour être annexé à mon
arrêté du 02 AOÛT 2007
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Gilles BARSACQ

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles
contraintes caractère en majuscule pour les autres cas),
éventuellement complété par un indice numérique.

Limite de la zone d'étude

Réalisation : C.VINCENT RTM38	Etabli le : Août 1996	Echelle : 1/5000
Edition : Alp'Géorisques	Modifié le : Mai 2007	

Emprise indicative du
P.P.R.I. Isère Amont

